

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

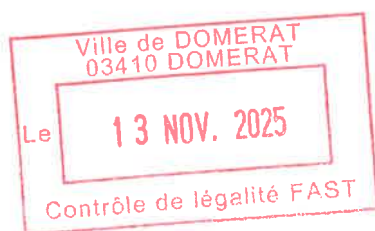
31 octobre 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Emplois saisonniers
durant l'année 2026

251108-25



L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.



Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date
de publication : 14 novembre 2025).



Madame le maire rappelle à l'assemblée que l'article L 332-23 2° du
code général de la fonction publique autorise le recrutement sur
des emplois non permanents d'agents contractuels pour un
accroissement saisonnier d'activité.

Madame le maire expose également à l'assemblée qu'il est
nécessaire de prévoir un renfort de personnel pendant toutes les
vacances scolaires 2026 (février, pâques, été, toussaint et Noël)
correspondant aux périodes de congés annuels des agents de la
collectivité et pendant la période d'ouverture des centres de loisirs
pour assurer l'encadrement, l'animation, et remplacer
ponctuellement, si besoin, les agents d'accueil, d'entretien des
espaces publics et assurer la manutention .

.../...

Ainsi, en raison des missions à effectuer, il est proposé au conseil municipal :

Ainsi, en raison des missions à effectuer, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le recrutement, durant toutes les vacances scolaires de l'année 2026 et la période du 01/06 au 30/09/2026, de contractuels en emplois non permanents sur les grades d'adjoint technique et d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures,
- D'autoriser la possibilité de recruter jusqu'à 50 agents contractuels, en fonction des besoins, entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026, pour pallier aux absences et congés et à un accroissement saisonnier d'activité aux ALSH.
- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 366, indice majoré 367, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après délibération, par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Clémensat, Mr Dequaire),

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pascal LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Limoges', is written over the printed name.

Secrétaire de séance.